

l'essentiel

DÉCEMBRE 2025 - N° 303



www.saint-nazaire-les-eymes.fr - Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes

Bloc-Notes

MAIRIE

04 76 52 24 29

385 chemin du Village
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
secretariat@mairie-sne.fr

Horaires d'ouverture au public

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h

Accueil physique :

Lundi : 13h-19h / Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h
Mercredi : 8h-17h

Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h-17h, mercredi 8h-12h

Permanence du service urbanisme

Sur rendez-vous : lundi de 17h à 18h30

Accueil téléphonique : lundi de 15h à 17h, mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 17h

CCAS 04 76 52 24 29

Services techniques

04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

Police municipale 04 76 52 99 46

Bibliothèque municipale L'Oiseau Lyre

04 76 77 95 04 bibliotheque@mairie-sne.fr

Ouverture au public : Mardi : 16h - 18h

Mercredi : 10h30 - 12h et 17h - 19h

Vendredi : 16h - 18h / Samedi : 10h30 - 12h

Pendant les vacances scolaires :

uniquement les mercredis de 16h à 19h.

Service Enfance Jeunesse 04 76 52 43 55

responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

Ecole primaire du Manival :

ce.0382161t@ac-grenoble.fr

maternelle 04 76 52 17 26

élémentaire 04 76 52 31 50

Structure multi-accueil intercommunale

« Les Coccinelles » 04 76 52 34 80

multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr

Relais Petite Enfance « Les Grésimomes »

06 02 52 65 73

rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr

Pour plus d'informations

www.le-gresivaudan.fr/119-rpe-les-gresimomes.html

Prochaine publication : Bulletin d'hiver

Parution : fin décembre

Articles à soumettre avant le dimanche 30 novembre

à michele.flamand@wanadoo.fr
ou à déposer en mairie.

Agenda de décembre

Ces dates sont annoncées sous réserve de modifications.

- **Mardi 2 décembre** : visio pour apprendre à utiliser une caméra thermique par Gresi21 → page 6
- **Vendredi 5 décembre** : permanence de l'avocate en mairie de 14h à 16h sur RDV
- **Vendredi 5 décembre** : ciné seniors à 15h30 en salle CARTIER-MILLON → page 6
- **Samedi 6 décembre** : visite de l'école rénovée de 14h30 à 16h30 → page 2
- **Samedi 6, dimanche 7 décembre** : exposition sur l'école par le groupe Patrimoine de 10h à 17h en salle du Conseil de la Mairie → page 7
- **Dimanche 7 décembre** : marché de Noël organisé par l'APE de 10h à 15h en salle CARTIER-MILLON → page 7
- **Mercredi 10 décembre** : remise du colis de Noël aux seniors de 9h30 à 12h en mairie
- **Mercredi 10 décembre** : contes pour enfants à 15h à la bibliothèque → page 7
- **Jeudi 11 décembre** : remise du colis de Noël aux seniors de 13h30 à 16h en mairie
- **Vendredi 12 décembre** : permanence du CCAS de 10h à 12h en mairie sur RDV
- **Vendredi 12 décembre** : fête de Noël des commerçants de 16h30 à 19h → page 7
- **Samedi 13 décembre** : atelier origami pour les enfants de 10h à 11h et de 11h à 12h en salle des 2 colonnes → page 7
- **Samedi 13 décembre** : 60^{ème} anniversaire de l'association La Rose des Temps à 12h15 en salle CARTIER-MILLON → page 8
- **Mardi 16 décembre** : calendrier de l'Avent inversé par les enfants de l'école maternelle pour les séniors salle CARTIER-MILLON de 10h à 10h45 → page 8
- **Mardi 16 décembre** : séance publique du Conseil municipal à 20h30 en mairie
- **Jeudi 18 décembre** : permanence France Services de 13h30 à 16h30 devant la mairie
- **Vendredi 19 décembre** : ciné juniors à 16h45 en salle CARTIER-MILLON → page 4
- **Mercredi 31 décembre** : réveillon avec la Rose des Temps en salle CARTIER-MILLON → page 8

Notez-le

ERRATUM

Dans l'Essentiel de novembre une coquille s'est glissée dans le titre de l'article **Interdiction des vieux poèles et inserts antérieurs à 2002**. Il fallait lire **antérieurs à 2002**. La date mentionnée à l'intérieur de l'article est, elle, correcte mais ce rectificatif s'imposait tout de même. Avec toutes nos excuses.

A NE PAS MANQUER

Visite de l'école primaire du Manival



- Date : samedi 6 décembre de 14h30 à 16h30
- Lieu : école primaire du Manival

Les travaux de rénovation de l'école sont enfin terminés – enfin j'espère qu'ils le seront quand vous lirez cet article.

Ce beau projet de mandat vous sera détaillé dans le bulletin d'hiver avec photos à l'appui. Il a représenté un investissement financier et humain important. Il a permis de donner une nouvelle vie à ce bâtiment pour les 50 prochaines années.

Cette école a vu passer jeunes et moins jeunes, dont certains sont restés sur la commune. Je sais que beaucoup d'entre vous souhaitez revenir la visiter ou simplement la découvrir.

Ce sera possible samedi 6 décembre de 14h30 à 16h30 et ce sera avec un grand plaisir que le Conseil municipal et l'équipe enseignante vous recevront.



Mini compte-rendu du 21 octobre 2025

1.Cimetière des Coteaux – Approbation des tarifs pour la vente de caveaux :

- Caveau simple (2 cercueils) : 1 800 € (tarif inchangé)
- Caveau double (4 cercueils) : 3 200 € (ancien tarif : 2 200 €)

2.Personnel communal – Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 01/03/2025

3.Mandat spécial pour la participation d'un élu au congrès des Maires de France du 18 au 20 novembre 2025

4.Logements communaux chemin Emile Gandy – Prolongation de la convention d'occupation précaire conclue avec l'association Accueil Migrants Grésivaudan. Prolongation d'un an de la mise à disposition des deux logements.

5.Attribution de subventions aux associations The Rolling Adventurers et ASPTT Grenoble-Grésivaudan

Dans le cadre de la course intercommunale des écoles élémentaires du dimanche 16 novembre 2025, deux subventions de 110 € sont accordées aux associations The Rolling Adventurers et ASPTT Grenoble-Grésivaudan pour soutenir leurs actions.

La priorité à droite : un rappel utile pour tous

La règle de la priorité à droite s'applique à tous les usagers de la route à l'exception des piétons et à toutes les intersections où aucune signalisation (panneau, feu, marquage au sol) ou Policier, Gendarme ne vient indiquer le contraire.

Concrètement, cela signifie que tout conducteur doit céder le passage au véhicule venant de sa droite.

En revanche, les véhicules sortant d'un parking, d'une voie privée ou d'un chemin de terre doivent toujours céder le passage aux usagers déjà engagés sur la voie publique.

Le refus de priorité est puni d'une amende forfaitaire de 135 € et de la perte de 4 points sur le permis de conduire.

Déclaration de meublés de tourisme

Vous exploitez une chambre d'hôtes ? Vous louez votre maison ou votre appartement à des touristes ?

Vous êtes soumis à l'obligation de la déclaration de votre meublé de tourisme.

Cette déclaration s'effectue en remplissant le Cerfa 14004*04 disponible

- sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321
- ou sur demande en Mairie.

Une fois rempli, ce Cerfa doit être envoyé à secretariat@mairie-sne.fr ou bien déposé en Mairie.

Un récépissé vous sera remis en retour. Cette formalité vous permettra de vous mettre en conformité avec la réglementation relative à la taxe de séjour. Le produit de cette taxe est destiné à l'Office de Tourisme intercommunal Belledonne-Chartreuse. L'absence de déclaration de votre meublé de tourisme est sanctionnée par une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.



Informations communales

Portrait d'agent

La galerie de portraits du personnel communal se poursuit. Après le service Enfance Jeunesse avec Marine notre cheffe de cuisine et animatrice, Pauline animatrice et Laura ATSEM, vous avez découvert Thomas, agent des services techniques, Eric, agent de police municipale, Alexandra agent d'accueil et d'état civil, Sylvie aux affaires générales et Cheyenne, assistante administrative à la comptabilité et aux ressources humaines, voici maintenant Isabelle coordinatrice comptable.

Je suis Isabelle SUEUR, la coordinatrice comptable de la commune, un poste que j'occupe depuis 17 ans.

J'ai 56 ans, et avant de travailler pour la collectivité, j'ai exercé des fonctions en comptabilité privée, qui présente des similitudes avec la comptabilité publique.

Je m'occupe en premier lieu de préparer le budget de la commune en collaboration avec l'élu en charge des finances et le directeur général des services, une mission qui s'étend de janvier à mars.

Puis, je suis chargée du suivi de son exécution. Pour ce faire, je garde un œil sur la consommation des crédits, le deuxième sur le niveau de trésorerie, et

le dernier contrôle les dépenses et les recettes. Cette mission de contrôle est réalisée en tandem avec ma collègue Cheyenne (qui s'est présentée dans le dernier Essentiel).

En application du principe de séparation des ordonnateurs et des comptables, nous ne sommes pas autorisées à manipuler l'argent public. Nous demandons alors au comptable public, un agent du ministère des Finances, de mandater les dépenses ou de titrer les recettes, après que celui-ci ait effectué ses propres contrôles. Je réalise également de la comptabilité analytique, et un suivi des dossiers de subventions.



C'est un métier qui ne connaît pas de temps mort, la commune devant respecter les délais légaux de paiement et le calendrier budgétaire, et sur lequel l'exactitude est indispensable.

Je termine en disant qu'il m'est agréable de travailler pour la commune dans laquelle je vis depuis 19 ans !

Campagne annuelle de vérification de l'entretien du cimetière du Bourg

Tous les ans, à l'occasion de la Toussaint, la commune procède à une inspection de l'état des concessions du cimetière du Bourg dans le cadre de l'exercice de la police du cimetière par le Maire.

Les concessions nécessitant un entretien sont repérées lors d'une première visite organisée en octobre. Il s'agit principalement de végétation devenue trop abondante, mais parfois de désordres plus graves : affaissement, trou dans le sol, monument détérioré et présentant un danger.

La seconde visite, début novembre, permet de voir si ces concessions ont été entretenues à la Toussaint.

Suite à ces constats, la commune prend attaché auprès des concessionnaires concernés en leur demandant de procéder à l'entretien lorsque celui-ci apparaît nécessaire. Lorsque les désordres ne viennent pas directement de la concession, c'est la commune qui intervient pour les résorber.

A l'issue de cette campagne, la commune souhaite souligner le très bon entretien général des concessions. L'investissement des proches des personnes qui y reposent contribue à donner toute sa dignité à ce cimetière historique.



Influenza aviaire

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour
- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés en mairie.

+infos www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d'une-crise-sanitaire

Informations communales



■ Conseil municipal des enfants 2025-2026 La nouvelle équipe au travail

Après les élections de fin septembre, le nouveau Conseil municipal des enfants s'est installé et chaque nouvel élu a reçu le porte document avec le matériel pour pouvoir prendre des notes et effectuer ses recherches.

L'organisation sur le temps scolaire, grâce à l'aide des animateurs du périscolaire, a facilité la participation au vote.

En effet, 85.92% des enfants se sont exprimés pour élire leurs nouveaux élus, soit 122 enfants sur 142 inscrits. L'abstention s'élève à 14.08%.

Les résultats des élections ont été serrés et il a fallu départager deux exæquos au « bénéfice de l'âge. »

Les nouveaux élus sont :

AUTRET Roxane – COUSIN Camille – DE BENEDETTIS Ana – DELPY Camille – D’INTRONO Livia

BOULET Gaspard – GADAMY Sam – GRIFFON Thimothée – JEAN Noah – MOREL Mahé - TOUR Eliot

Ils rejoignent les anciens élu(e)s **COSTE Clara – GATINEAU Romy – ROBERT Lukas**

Après un temps convivial autour d'un casse-croûte, les enfants ont commencé la présentation de leurs projets.

Comme les années précédentes, les projets des enfants répondent à 3 thèmes distincts :

1. Des projets pour les enfants de la commune
2. Des projets pour améliorer la vie de leur commune
3. Des projets pour aider les autres

A l'issue de ce temps de réflexion et d'échanges lors du Conseil municipal du 20 novembre, 3 projets seront retenus. Ce prochain conseil se tiendra dans la salle du Conseil municipal puisque la classe de CM2 retrouve sa place dans l'école rénovée.

Chaque projet fait l'objet d'échanges, de propositions d'organisations, d'évaluations de faisabilité et de coût financier, avant la phase de réalisation. Chaque enfant apprend à prendre la parole, expliciter ses choix et débattre dans le respect de la parole de chacun(e).

Le travail est important, mais la détermination des enfants élus pour mener à bien leurs projets est stimulante pour tout le monde !

Nous leur souhaitons toute la réussite possible pour mener à bien leurs projets !

■ Ciné Juniors



- Date : vendredi 19 décembre à 16h45
- Lieu : salle CARTIER-MILLON



Le film projeté sera choisi par les enfants du Conseil Municipal des Enfants après le bouclage de cet Essentiel aussi pour connaître le titre du film qui sera projeté consultez le site internet de la commune à la rubrique Agenda.

Petits rappels d'organisation :

Les documents d'inscription seront distribués une semaine avant.

Les enfants doivent se rendre seuls ou avec leurs parents à la salle CARTIER-MILLON.

Ni les institutrices, ni les animateurs du service Enfance Jeunesse ne sont chargés de les accompagner.

Pensez à désinscrire vos enfants du périscolaire s'ils se rendent à la projection !

L'annulation d'une inscription est possible via le portail famille au plus tard la veille avant 9h les jours ouvrables du Service Enfance-Jeunesse, à savoir : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi - hors jours fériés, hors vacances scolaires.

■ Important : inscriptions à l'école

Les parents dont les enfants sont nés en 2023 doivent les préinscrire à l'école maternelle avant le 31 mars 2026. Un imprimé spécifique est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune

🌐 [> Enfance-Seniors > Vie scolaire > Ecole primaire \(PS-CM2\)](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr).

Cette pré-inscription est indispensable et urgente pour les prévisions d'effectifs demandés par l'académie. De ces effectifs peut découler ou non une ouverture de classe sur la commune.



Informations intercommunales

■ Vous souhaitez vous impliquer pour votre territoire ?

Le Conseil de développement de la Communauté de communes Le Grésivaudan lance un nouvel appel à candidature pour participer à cette instance.

Le Conseil de développement a besoin de vos idées, de vos expériences, de votre énergie et de votre motivation.

Candidature avant le 30/11

+infos sur www.le-gresivaudan.fr/cd ou ☎ 04 76 08 04 57



■ Dispositif de soutien à la parentalité : CAF de l'Isère & ADF38

ADF38 (Association d'Aide à Domicile aux Familles de l'Isère, créée en 1970) accompagne au quotidien depuis plus de 50 ans les familles de l'Isère, en collaboration avec la CAF et le Département de l'Isère.

Depuis quelques années, la CAF de l'Isère a mis en place un dispositif accessible à toutes les familles, sans condition de ressources, qui propose une aide et un accompagnement à domicile pour les familles confrontées à divers événements (grossesse, naissance, post-partum, séparation, déménagement, recomposition familiale, maladie, décès, ...).

ADF38 intervient au domicile des familles sur mission de la CAF, pour offrir une aide concrète et adaptée aux besoins spécifiques de chaque foyer.

Ces prestations sont prises en charge par la CAF de l'Isère avec une participation financière de la famille en fonction de son quotient familial.

Les interventions sont réalisées par des professionnels formés et qualifiés (160 pour l'Isère, intervenant dans 200 communes pour accompagner environ 2 500 familles chaque année) :

- **Aides à Domicile (AD)** : pour l'entretien courant du logement et l'aide dans les actions essentielles de la vie quotidienne (ménage, lessive, achats alimentaires, préparation des repas).
- **Technicien(ne)s de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)** : pour l'accompagnement des parents et la prise en charge des enfants (soutien éducatif, gestion du quotidien).

Pour toute demande ou pour bénéficier de cette aide, les familles peuvent contacter l'antenne de Grenoble : par téléphone ☎ 04 76 33 66 33 ou par mail ✉ accueil@adf38.fr

Vous pouvez également consulter leur site internet pour en savoir plus www.adf38.com

■ La CPTS du Grésivaudan : un réseau au service de votre santé



Créée en 2021, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Grésivaudan regroupe des professionnels de santé, des établissements et des structures médico-sociales du territoire, avec un objectif commun : mieux coordonner les soins pour les habitants des 50 communes entre Chartreuse, Belledonne et vallée du Grésivaudan.

La CPTS accompagne les professionnels de santé et les habitants en facilitant l'accès aux soins, en améliorant la coordination des prises en charge des patients, et en développant des projets de santé adaptés aux besoins locaux.

Quand faire appel à la CPTS ?

Vous pouvez bénéficier des actions de la CPTS dans plusieurs situations :

- **En cas de difficulté à trouver un médecin traitant** : la CPTS recense votre demande et vous accompagne dans votre recherche.

- Pour des soins non programmés, comme une entorse de cheville : des dispositifs spécifiques sont mis en place avec les professionnels du territoire.

- Pour participer à des actions de prévention ou de dépistage : les informations sur le site de la CPTS peuvent vous renseigner sur les actions en cours

- Si vous êtes aidant ou concerné par une situation complexe, la CPTS peut vous orienter vers d'autres acteurs du territoire pour vous soutenir.

Et votre médecin dans tout ça ?

Votre médecin traitant reste votre interlocuteur principal pour le suivi de votre santé. La CPTS agit en complément, en coulisses, pour aider les professionnels du territoire, partager des outils, et vous proposer des parcours de soins plus fluides.

Pour en savoir plus :

www.cpts-gresivaudan.fr



Informations intercommunales

SOS Chevilles : un nouveau dispositif pour les entorses de cheville

Désormais régulièrement des articles seront publiés informant des dispositifs que la CPTS a mis en place. En voici un : SOS Chevilles.

Vous vous êtes tordu la cheville ? Vous avez mal, mais votre médecin traitant n'est pas disponible ?

Vous n'avez pas encore de kiné ou le vôtre ne peut pas vous recevoir rapidement ?

La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du Grésivaudan lance SOS Chevilles, un nouveau dispositif de séances d'urgence avec des kinésithérapeutes pour une prise en charge précoce, dès les premiers jours après une entorse avant de pouvoir consulter votre kiné traitant pour la rééducation complète.

Pourquoi consulter rapidement ?

Une entorse de cheville mal prise en charge peut entraîner des douleurs persistantes, une instabilité ou des séquelles à long terme.

SOS Chevilles vous permet :

- de confirmer le diagnostic avec un professionnel formé aux dernières recommandations de la Haute Autorité de Santé (mai 2025),

- de recevoir les premiers conseils et exercices pour soulager la douleur et favoriser la récupération,
- de préparer votre rééducation en attendant votre prise en charge complète.

Comment ça marche ?

- Vous prenez rendez-vous directement en ligne via le site de la CPTS (QR code ci-dessous).
- Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez appeler la CPTS pour être orienté.
- Vous serez reçu par un kinésithérapeute volontaire du territoire, proche de chez vous, dans un créneau dédié.

Les créneaux SOS Chevilles sont ouverts depuis le 20/10/2025.

Infos et RDV ☎ 04 76 92 17 62

Prise de RDV en ligne : en scannant le QR Code ci-contre



La vie des associations

Soirée thermographique



- Date : mardi 2 décembre à 20h
- Lieu : en visio, sur inscription

Apprenez à utiliser une caméra thermique pour scanner votre logement afin de détecter des pertes de chaleur, donc des sources d'économies d'énergie et d'argent.

Après cette soirée, vous pourrez emprunter gratuitement une caméra thermique pour photographier en infrarouge votre logement, puis participer à une soirée d'analyse des photographies mardi 13 janvier 2026 à 19h, en présentiel à Biviers. Cette soirée sera animée par un conseiller Rénov'énerGie. Elle vous permettra



d'avoir une confirmation des ponts thermiques de votre logement et de voir comment y remédier. Vous pourrez ensuite bénéficier du dispositif d'accompagnement du Grésivaudan pour faire une rénovation énergétique de votre logement.

L'inscription est obligatoire pour participer à cette première soirée du 2 décembre qui se déroulera en visio.

Pour vous inscrire :

🌐 <https://framaforms.org/inscription-soiree-thermographique-gresi21-2025-1758702499>



Après inscription, vous recevez par mail les instructions pour participer au webinaire de formation. À son issue, vous pourrez choisir un créneau pour emprunter une caméra thermique. Les prêts se feront sur la commune de St Ismier, entre Biviers et St Nazaire.

Cette soirée est organisée par l'association GRESI21, en partenariat avec la Communauté de communes Le Grésivaudan et l'Ageden.

+infos : 🌐 <https://gresi21.fr>

Séance ciné seniors à la salle Cartier-Millon



- Date : vendredi 5 décembre à 15h30
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

Le CCAS de Saint-Nazaire les Eymes invite les seniors de plus de 60 ans à la projection du film «Cinéma Paradiso» de Giuseppe TORNATORE avec Philippe NOIRET et Jacques PERRIN.

N'hésitez pas à venir nombreux (l'entrée est gratuite) découvrir ou redécouvrir ce très beau film sorti en 1988.

Résumé (durée : 2h03) :

Alfredo vient de mourir. Pour Salvatore, cinéaste en vogue, c'est tout un pan de son passé qui s'écroule. On l'appelait Toto à l'époque et il partageait son temps libre entre l'office où il était enfant de chœur et la salle de cinéma paroissiale, en particulier la cabine de projection où régnait Alfredo le projectionniste, qui lui apprenait la vie au travers des films qu'il projetait.



La vie des associations



■ Exposition du groupe patrimoine

- Date : samedi 6, dimanche 7 décembre de 10h à 17h
- Lieu : mairie

À l'occasion de l'inauguration des locaux rénovés du Groupe scolaire du Manival, le Groupe Patrimoine de Saint Nazaire vous propose une nouvelle exposition :

L'école à Saint Nazaire, d'hier à aujourd'hui.

Cette exposition riche en témoignages, anecdotes, documents, photographies et objets vous fera voyager dans l'histoire de notre école, de ses débuts au groupe scolaire actuel.

Venez-vous reconnaître, vous, vos parents, vos amis, sur de nombreuses photos de classe anciennes ! On vous emmènera aussi à la découverte de la vie des élèves et des instituteurs et institutrices avec notamment l'évocation d'une salle de classe ancienne dans la salle du Conseil qui fut longtemps l'une des deux salles de classe de l'ancienne mairie-école. Jeunes et moins jeunes pourront aussi (re)découvrir entre autres les joies de l'écriture avec pleins et déliés...

Rendez-vous à la mairie le samedi 6 et le dimanche 7 décembre de 10 h à 17 h dans la salle du Conseil municipal.

■ L'Association de Parents d'Elèves (APE) a besoin d'aide pour le marché de Noël

- Date : dimanche 7 décembre de 10h à 15h
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

Fidèle à la tradition, l'APE organise le marché de Noël. Il aura lieu dimanche 7 décembre dans la salle CARTIER-MILLON. Vous retrouverez différents exposants, snack sucré, boissons, jeux pour enfants, restauration, et, nous l'espérons, le Père Noël en personne. Vous pouvez découvrir la restauration et pré-commander en scannant le QRCode ci-dessus. Tous les profits réalisés seront reversés aux écoles pour le financement de projets pédagogiques.



Un concert de gospel aura lieu à 11h devant la salle CARTIER-MILLON.

Parents, grands-parents, nous faisons appel à vous. Nous avons besoin d'aide pour préparer les lieux, s'occuper d'un stand une heure ou deux, ou encore pour tout remettre en place après l'événement.

Contactez-nous ☎ ape38330@gmail.com
Floriane LATRAYE, présidente ☎ 06 58 51 40 38

■ Contes pour enfants

- Date : mercredi 10 décembre à 15h
- Lieu : bibliothèque

La bibliothèque municipale L'Oiseau Lyre propose aux enfants à partir de 4 ans une séance de contes.

Ouvert à tous et sur inscription à la bibliothèque aux horaires d'ouverture ☎ 04 76 77 95 04 - ☎ bibliotheque@mairie-sne.fr

■ Saint-Nazaire les Eymes fête Noël avec ses commerçants

- Date : vendredi 12 décembre de 16h30 à 19h
- Lieu : placette du Cerf

Les Commerçants vous invitent, petits et grands, pour la 6^{ème} édition de la Fête « Noël des Commerçants ».

Les enfants pourront rencontrer le Père Noël dans son traîneau vendredi 12 décembre de 16h30 à 19h sur la placette du Cerf (entre la pharmacie et le tabac-presse).

En plus de l'animation cordiale, vous pourrez gratuitement déguster des crêpes, des papillotes, des mandarines et boire du chocolat chaud, du café, du thé, des jus de fruits et ... du vin chaud !



Les enfants pourront gagner des cadeaux offerts par les Commerçants.

Venez nombreux.

■ Ateliers origami

- Date : samedi 13 décembre de 10h à 11h puis de 11h à 12h
- Lieu : salle des 2 colonnes

La bibliothèque municipale L'Oiseau Lyre propose aux enfants à partir de 8 ans des ateliers origami. Le thème retenu est Noël, les enfants pourront créer leurs propres décorations de Noël en origami avec l'intervenante Wakiko TSUBOI.

Deux créneaux horaires : de 10h à 11h puis de 11h à 12h (2 ateliers de 1h).

Nombre de places limitées à 8-10 participants par atelier.

Inscription à la bibliothèque aux horaires d'ouverture ☎ 04 76 77 95 04 - ☎ bibliotheque@mairie-sne.fr



La vie des associations

■ 60^{ème} anniversaire de la Rose des Temps



- Date : samedi 13 décembre à 12h15
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

Notre association a été créée par Mr et Mme GREVOST le 14 décembre 1965, sous le nom de « Famille Rurale de St Nazaire » puis au fil des années elle prendra le nom de « Club de la St Jean » et en 2015 « la Rose des Temps ».

C'est le moment de se retrouver au cours d'un repas dansant, pour fêter NOËL tous ensemble et avec vos amis dans la bonne humeur.



Ambiance musicale assurée par l'orchestre Alain ROBERT et un excellant repas concocté par DUTARTRE Traiteur

Participation : 40 € pour les adhérents et 48 € pour les non adhérents

Réservations et règlements : V-ZANONE

574 route de st Pancrasse St Nazaire les Eymes ☎ 06 19 31 37 74

■ Calendrier de l'Avent inversé par les enfants de l'école maternelle



- Date : mardi 16 décembre de 10h à 10h45
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

Les enfants de l'école maternelle invitent tous les habitants de 60 ans et plus, mardi 16 décembre entre 10 heures et 10 heures 45 à la salle CARTIER-MILLON pour leur calendrier de l'Avent inversé.

A cette occasion, les enfants seront heureux de vous remettre un petit cadeau et chanter avec vous tous pour partager un moment de bonheur. Si vous avez plus de 60 ans et habitez la

commune de Saint-Nazaire les Eymes, vous êtes également les bienvenus pour lire des histoires aux enfants de la maternelle (les albums seront fournis par l'école).

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la directrice

☎ 04 76 52 17 26 ou ✉ ce.0382161t@ac-grenoble.fr

Joyeuses fêtes à tous !!!

L'équipe de l'école maternelle



■ Venez réveillonner avec nous – la Rose des Temps



- Date : mercredi 31 décembre à 20h30
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

L'Association la Rose des Temps organise cette année son 45^{ème} réveillon de fin d'année à Saint- Nazaire les Eymes.

Que vous soyez adhérent ou non adhérent, vous êtes les bienvenus pour partager un repas exceptionnel préparé par notre traiteur GIRON dans une ambiance musicale exaltante assurée par l'orchestre Alain Robert. Pensez à inviter vos amis et connaissances.

Participation : 90 €

Réservations et règlements : V-ZANONE 574 route de St Pancrasse St Nazaire les Eymes ☎ 06 19 31 37 74

■ Nouvelle entreprise sur la commune RDZ Services et Maintenance : au service des professionnels et des particuliers

Installée au cœur de notre commune, RDZ Services et Maintenance met son savoir-faire au service des entreprises et des particuliers.

Dirigée par Mr Rodriguez, un technicien de maintenance industrielle expérimenté, l'entreprise intervient dans les domaines de la mécanique, de l'hydraulique, du pneumatique et du tertiaire, assurant des prestations de maintenance, de réparation et d'entretien fiables et réactives pour les professionnels.

Soucieuse de répondre aussi aux besoins du quotidien, RDZ services et maintenance propose également une activité de multi-services : petits travaux, dépannage, débarras, entretien et bricolage. Une solution pratique et de proximité pour les habitants de la commune. Avec professionnalisme, polyvalence et sens du service, RDZ Services et Maintenance s'engage à offrir des interventions de qualité, adaptées à chaque besoin.

Contact : ☎ 07 62 55 74 15 – ✉ rdz.services38@gmail.com - Facebook : RDZ services & maintenance



PHARMACIES DE GARDE Décembre 2025



Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine :

Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) / Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

Lu 1 PHARMACIE de l'ORCHIDEE (Villard-Bonnot)

☎ 04 76 71 43 36

☎ 04 76 71 40 75

Ve 5 PHARMACIE CENTRALE (Domène)

☎ 04 76 77 23 46

☎ 04 76 52 20 17

Lu 8 PHARMACIE de la DENT DE CROLLES (Crolles)

☎ 04 76 08 92 81

☎ 04 76 77 23 08

Ve 12 PHARMACIE des CHARMETTES Domène

☎ 04 76 77 44 59

☎ 04 76 45 71 44

Lu 15 PHARMACIE FONTAINE AMELIE (St Ismier)

☎ 04 76 52 28 62

☎ 04 76 71 40 03

POUR TROUVER LA PHARMACIE DE GARDE : ☎ WWW.SERVICEGARDES.FR

